SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

DATE : Mercredi 20 mai 2020

HEURE : 13 heures (plénière suivie de la séance du conseil)

LIEU : Vidéoconférence (centre administratif de la MRC de Memphrémagog)

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Nicole-Andrée Blouin, conseillère, Ste-Catherine-de-Hatley
Marie Boivin, Canton d'Orford
Francine Caron-Markwell, Canton de Stanstead
Philippe Dutil, Stanstead
Denis Ferland, Hatley
Vincent Gérin, Ayer's Cliff
Vicki-May Hamm, Magog
Luc Lamontagne, St-Benoît-du-Lac
Yvon Laramée, Eastman
Patrick Leblond, Stukely-Sud
Lisette Maillé, Austin
Jacques Marcoux, Canton de Potton
Michael Page, North Hatley
Martin Primeau, Canton de Hatley
Michèle Turcotte, Saint-Étienne-de-Bolton
Richard Violette, Ogden
Joan Westland-Eby, Bolton-Est

également présents : Guy Jauron, secrétaire-trésorier
Sylvie Camiré (secrétaire-trésorière adjointe)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 15 avril 2020
4. Affaires découlant du procès-verbal du 15 avril 2020

5. ÉVALUATION
5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
6.1 Dossiers économiques
6.1.1 Rapport d'activités
6.2 Dossiers culturels
6.2.1 Rapport d'activités
6.2.2 Comité culturel / Nomination des personnes cooptées, le cas échéant
6.2.3 Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC
6.2.3.1 2e appel de projets culturels
6.2.3.2 Modifications aux règles du programme
6.2.4 Renouvellement de l'entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
6.3 Fonds Régions Ruralité (FRR)
6.3.1 Rapport d'activités
6.3.2 FRR 2020-2021 / Adoption
6.3.2.1 Priorités annuelles d'intervention
6.3.2.2 Politique de soutien aux entreprises
6.3.2.3 Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
6.3.2.4 Recapitalisation du Fonds de développement et de consolidation des entreprises d'économie sociale (FDCEÉS) et du Fonds Jeunes Promoteurs (JP)
6.3.2.5 Bonification de l'enveloppe destinée au développement culturel / FRR

6.4 Transport collectif et adapté
6.4.1 Rapport d'activités
6.4.2 Dépôt du rapport d'exploitation 2019
6.5 Développement social
6.5.1 Rapport d'activités

7. AMÉNAGEMENT
7.1 Rapport d'activités
7.2 Demande de révision de la demande à portée collective (article 59 de la LPTAA) à la CPTAQ

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE
8.1 Rapport d'activités
8.2 Fermeture temporaire du centre de tri pour l'installation de nouveaux équipements

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9.1 Sécurité incendie
9.1.1 Rapport d'activités
9.2 Protection policière
9.2.1 Rapport d'activités
9.3 Patrouille nautique
9.3.1 Rapport d'activités
9.3.2 Identification des postes de lavage pour l'année 2020
9.3.3 Nomination du personnel prévu selon les ententes en vigueur / lac Massawippi
9.3.4 Nomination du personnel prévu selon les ententes en vigueur / lac Memphrémagog

10. ADMINISTRATION
10.1 Comptes à payer
10.2 Dépôt et adoption du rapport financier 2019

11. DIVERS

12. CORRESPONDANCE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil. Puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER YVON LARAMÉE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
173-20 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :
6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
6.1 Dossiers économiques
6.1.2 Tourisme Memphrémagog – Soutien supplémentaire

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
174-20 ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 15 avril 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2020

Aucun item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

En l'absence d'un représentant de la firme Jean-Pierre Cadrin et associés, le directeur général Guy Jauron dépose le rapport de tenue à jour du mois d'avril. Il souligne que l'inventaire des permis est plus élevé à ce moment-ci que par les années passées. Cette situation est liée au fait que les visites ne sont actuellement pas possibles en raison de la COVID-19. Toutes les municipalités desservies par l'équipe de la firme Cadrin ont reçu une lettre le 21 avril dernier expliquant le fonctionnement du service d'évaluation durant la pandémie.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

Rapport d'activités

Le directeur du développement économique, Jean Hogue, souligne que le modèle d'affaires de la MRC de Memphrémagog est reproduit au niveau régional concernant l'aide offerte aux entreprises par le biais de partenariats d'expertise. En effet, dans le cadre de l'Espace régional d'accélération et de croissance des entreprises de l'Estrie (ERACE), des ententes ont été conclues avec des organismes qui offrent de l'accompagnement aux entreprises. Ces partenariats d'expertise permettent de subventionner jusqu'à 50 % des honoraires.

Deux rencontres du comité d'investissement commun ont eu lieu en mai afin d'étudier une quinzaine de dossiers pour déterminer leur éligibilité au Fonds d'urgence pour les PME mis en place par le gouvernement du Québec. Plus d'une quarantaine de dossiers complétés ont déjà été reçus pour analyse et une reddition de compte doit être effectuée hebdomadairement au ministère de l'Économie.

Par ailleurs, une nouvelle ressource vient de se joindre à l'équipe de la MRC de Memphrémagog pour un mandat de 3 ans financé en partie par le FARR afin de mettre en place une symbiose industrielle sur le territoire avec les entreprises (Synergie Estrie Memphrémagog). Ce projet se réalise également dans les autres MRC de l'Estrie.

En ce qui concerne la plateforme d'achat local et le service de livraison pour les commerçants, les deux projets suivent leur cours. Malgré l'ouverture graduelle des commerces, il s'agit d'une avenue toujours pertinente dans le contexte des mesures de prévention actuelles qui limitent l'accès physique aux commerces. La plateforme d'achat local est coordonnée par Magog Technopole et le service de livraison par la Chambre de commerce. La MRC collabore à différents niveaux, notamment à celui des communications.

En terminant, M. Hogue explique qu'avec la réouverture des entreprises, toutes les mesures de prévention doivent être mises en place afin de protéger les consommateurs et les employés. En collaboration avec le Cégep de Sherbrooke et Services Québec, un service d'accompagnement en prévention est offert gratuitement pour les entreprises de la MRC de Memphrémagog. Ainsi, des étudiants de troisième année en technique d'hygiène industrielle, supervisés par des professeurs, pourront visiter les entreprises et recommander des interventions.

La présidente du comité de développement socio-économique, Vicki-May Hamm, annonce que M. Hogue a remis sa démission à la MRC de Memphrémagog pour aller relever de nouveaux défis dans le domaine bioalimentaire. Elle en profite pour souligner l'excellent travail qu'il a accompli au cours des 4 dernières années et du contexte particulier qui était en vigueur au moment de son arrivée, soit l'abolition des CLD. Le préfet, Jacques Demers, et le directeur général, Guy Jauron, complètent en précisant que ce fut un plaisir et un privilège de travailler avec lui et de le compter parmi l'équipe de la MRC de Memphrémagog.

Tourisme Memphrémagog – Soutien supplémentaire

M. Pierre Robinette, président de Tourisme Memphrémagog, et la directrice générale Mme Noémie Poirier, ont eu l'occasion de présenter aux membres du conseil un plan de relance de l'industrie touristique Covid-19 pour les entreprises du territoire de la MRC. Ce plan de relance repose sur les 4 objectifs principaux suivants : poursuivre les actions d'accompagnement pour un territoire et une destination touristique sécuritaire, maintenir un achalandage touristique dans la région, assurer une viabilité financière des entreprises régionales et assurer une collaboration régionale intersectorielle pour une meilleure reprise économique collective. Ces objectifs principaux se déclinent en des objectifs internes et des phases de mises en œuvre.

Les membres du conseil se montrent satisfaits de ce plan. Puis,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
175-20 ET RÉSOLU

Que le conseil alloue à Tourisme Memphrémagog une somme de 15 000$ pour la mise en œuvre du plan de relance Covid-19 tel que présenté ce 20 mai 2020 et que cette somme soit prise à même le budget du développement touristique de l'année en cours.

ADOPTÉ

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

La présidente du comité culturel, Mme Michèle Turcotte, souligne que les prochaines résolutions témoignent bien de tout le travail qui a été accompli dernièrement en lien avec les dossiers culturels. Elle précise que, selon les disponibilités financières de l'entente conclue avec le ministère de la Culture et des Communications, il pourrait y avoir un 2e appel de projets à l'automne si le conseil y est favorable. Un projet de résolution a été préparé en ce sens.

Comité culturel / Nomination des personnes cooptées

Mme Turcotte précise que le comité culturel a reçu plus d'une dizaine de candidatures pour siéger à titre de cooptés sur le comité. Celles-ci ont été analysées pour en sélectionner quatre. Elle en profite pour remercier les personnes qui quittent pour tout le travail accompli au fil des ans et souhaiter la bienvenue aux nouveaux qui arrivent en contexte de révision de la politique culturelle.

Considérant que les règles de fonctionnement du comité culturel de la MRC prévoient la nomination de quatre personnes bénévoles représentant les secteurs des arts visuels, des arts de la scène, des lettres et du patrimoine;

Considérant que le mandat des précédents représentants est échu depuis mars 2020;

Considérant qu'un appel de candidatures a été lancé en mars et que les membres du comité culturel ont étudié les offres reçues et recommandent quatre personnes dont l'expérience et les connaissances sont complémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE-ANDRÉE BLOUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIOLETTE
176-20 **ET RÉSOLU**

De nommer les personnes suivantes à titre de bénévoles adjoints au comité culturel de la MRC de Memphrémagog, et ce, pour une période de deux ans :

- Mme Monique Cantin, représentante du secteur des arts visuels;
- Mme Lorraine Beaudry, représentante du secteur des arts de la scène;
- M. Raphaël Bédard-Chartrand, représentant du secteur des lettres;
- Mme Sophie Charbonneau, représentante du secteur du patrimoine.

ADOPTÉ

Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC

2e appel de projets culturels

Considérant que le comité culturel a déjà procédé à un premier appel de projets dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog* pour l'année 2020;

Considérant que la MRC dispose des crédits nécessaires pour soutenir un 2e appel de projets à la hauteur de 30 000 $ pour l'année en cours;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications du Québec s'est dit favorable à ce second appel de projets et accepte de l'inclure dans le cadre de l'EDC 2018-2020 qu'il a conclu avec la MRC;

Considérant les recommandations du comité culturel en ce sens;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
177-20 **ET RÉSOLU**

D'autoriser le comité culturel à procéder au lancement d'un deuxième appel de projets dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog* pour un montant de 30 000 $. Cette somme sera prélevée à même les fonds relatifs à l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec de 2018-2020.

ADOPTÉ

Modifications aux règles du programme

Considérant que la MRC a mis sur pied un programme de soutien financier aux initiatives culturelles qui vise à dynamiser le développement culturel local, régional ou d'une communauté spécifique en soutenant des projets originaux et structurants qui contribuent au développement culturel des milieux de vie;

Considérant que les membres du comité culturel recommandent de changer certaines dispositions qui sont décrites dans le document présentant ce programme;

Considérant que les membres du conseil ont reçu le document modifié intitulé : *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog* et qu'ils s'en montrent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
178-20 ET RÉSOLU

Que la MRC adopte le document relatif au *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog / mai 2020*.

ADOPTÉ

Renouvellement de l'entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Partenariat territorial / Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) 2020, 2021, 2022

Considérant que le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a mis sur pied un programme de partenariat territorial qui vise à soutenir et stimuler la création, la production et la diffusion artistique en collaboration avec les collectivités du Québec;

Considérant que ce programme se décline en trois volets, soit le soutien aux artistes et aux écrivains professionnels, le soutien aux organismes artistiques professionnels et le soutien à la mobilité;

Considérant que la MRC de Memphrémagog est invitée à participer financièrement à ce programme;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la MRC de Memphrémagog reconnaît que la culture et le patrimoine ont une incidence positive sur la qualité de vie de la population et sur l'attractivité du territoire;

Considérant que les artistes, les écrivains et les organismes artistiques professionnels du territoire de la MRC de Memphrémagog pourraient bénéficier de ce programme d'appariement;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
179-20 ET RÉSOLU

Que le conseil de la MRC de Memphrémagog signifie son intention de participer à l'entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec et prévoit y contribuer financièrement pour les trois prochaines années, en réservant annuellement un montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 $);

Que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer l'entente;

Que copie la présente résolution soit transmise au Conseil des arts et des lettres du Québec.

ADOPTÉ

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

Rapport d'activités

Le président du comité Fonds régions et ruralité, Vincent Gérin, souligne que les résultats des travaux menés par le comité se traduisent par l'adoption des résolutions suivantes.

FRR 2020-2021 / Adoption

Priorités annuelles d'intervention

Considérant que la MRC de Memphrémagog a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en mars dernier;

Considérant que cette entente prévoit, à la section 4, que la MRC doit établir et adopter annuellement ses priorités d'intervention;

Considérant que les membres du conseil ont reçu le document intitulé *Fonds régions et ruralité : Priorités annuelles d'intervention pour la période allant jusqu'au 31 mars 2021,* qu'il fait l'objet d'une recommandation du comité FRR et qu'ils s'en montrent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
180-20 **ET RÉSOLU**

Que la MRC de Memphrémagog adopte les priorités annuelles d'intervention telles que décrites dans le document intitulé : *Fonds régions et ruralité : Priorités annuelles d'intervention pour la période allant jusqu'au 31 mars 2021*;

Que copie de la présente résolution soit transmise au bureau régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

Politique de soutien aux entreprises

Considérant que la MRC de Memphrémagog a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que cette entente prévoit, à la section 4, que la MRC doit adopter annuellement une politique de soutien aux entreprises;

Considérant que les membres du conseil ont reçu le document intitulé : *Politique de soutien aux entreprises* pour la période allant jusqu'au 31 mars 2021*,* qu'il fait l'objet d'une recommandation du comité FRR et qu'ils s'en montrent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE DUTIL
181-20 **ET RÉSOLU**

Que la MRC de Memphrémagog adopte sa *Politique de soutien aux entreprises* pour la période allant jusqu'au 31 mars 2021 dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité;

Que copie de la présente résolution soit transmise au bureau régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

Le directeur général, Guy Jauron, précise que le comité Fonds régions et ruralité a pris la décision d'orienter la répartition des sommes disponibles dans des proportions d'un tiers pour des projets locaux et deux tiers pour des projets régionaux. Cette répartition sera modulée en fonction des projets qui seront soumis pour analyse.

Considérant que la MRC de Memphrémagog a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que cette entente prévoit, à la section 4, que la MRC doit adopter annuellement une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Considérant que les membres du conseil ont reçu le document intitulé : *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* pour la période allant jusqu'au 31 mars 2021, qu'il fait l'objet d'une recommandation du comité FRR et qu'ils s'en montrent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FERLAND
182-20 **ET RÉSOLU**

Que la MRC adopte sa *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* pour la période allant jusqu'au 31 mars 2021 dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité;

Que copie de la présente résolution soit transmise au bureau régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

Recapitalisation du Fonds de développement et de consolidation des entreprises d'économie sociale (FDCEÉS) et du Fonds Jeunes Promoteurs (JP)

Considérant que le Fonds de développement et de consolidation des entreprises d'économie sociale (FDCEÉS) et le Fonds Jeunes promoteurs (JP) sont des leviers importants dans la mise en œuvre des actions que mène la MRC de Memphrémagog en matière de développement économique;

Considérant que le solde actuel de chacun de ces fonds ne permet pas de poursuivre les efforts d'accompagnement de la MRC dans ces domaines par le biais de subventions;

Considérant que dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), la MRC a adopté une politique de soutien aux entreprises qui vise notamment le Fonds de développement et de consolidation des entreprises d'économie sociale (FDCEÉS) et le Fonds Jeunes promoteurs (JP);

Considérant qu'il est possible de recapitaliser ces fonds à même l'enveloppe 2020-2021 du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES MARCOUX
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL PAGE
183-20 **ET RÉSOLU**

Que l'enveloppe du Fonds de développement et de consolidation des entreprises d'économie sociale (FDCEÉS) soit recapitalisée pour un montant de 100 000$ et que l'enveloppe du Fonds Jeunes promoteurs (JP) soit recapitalisée pour un montant de 75 000$ à même le montant disponible de l'enveloppe 2020-2021 du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉ

Bonification de l'enveloppe destinée au développement culturel / FRR

Considérant que la MRC de Memphrémagog a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que cette entente confère à la MRC le droit de financer des mesures de développement local et régional, notamment au niveau culturel;

Considérant que la culture a un impact positif sur la qualité de vie des citoyens, augmente l'attractivité de la région et favorise le développement de liens dans la communauté;

Considérant que les membres du comité FRR recommandent d'accorder 30 000 $ au développement culturel afin de bonifier l'enveloppe déjà existante;

Considérant que le comité culturel accepte de gérer ce nouveau montant conformément aux règles de gestion du FRR;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
184-20 **ET RÉSOLU**

Que le conseil met à la disposition du comité culturel une enveloppe de 30 000 $ pour l'année 2020 à même le Fonds région et ruralité (FRR) afin de renforcer son intervention en matière de développement culturel.

ADOPTÉ

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

Le directeur général, Guy Jauron, mentionne qu'un comité d'admission a eu lieu en mai et que six nouveaux usagers ont alors été accueillis.

Les activités du transport fonctionnent présentement au ralenti en raison des mesures de confinement liées à la pandémie. Le service du transport est toutefois proactif afin de se préparer pour la reprise graduelle des activités.

Dépôt du rapport d'exploitation 2019

Transport - Formulaires V-3078

Considérant que, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, la MRC doit compléter annuellement un rapport d'exploitation (formulaire V-3078) basé sur l'exercice financier vérifié et les statistiques d'utilisation des services;

Considérant que le ministère des Transports (MTQ) s'attend à recevoir un formulaire V-3078 distinct pour les services de transport interurbain à tarif réduit et pour le transport collectif;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE-ANDRÉE BLOUIN
185-20 **ET RÉSOLU**

De transmettre le rapport d'exploitation V-3078 pour le transport collectif ainsi que celui pour le transport interurbain à tarif réduit, pour l'année 2019, au ministère des Transports (MTQ) et d'y joindre une copie du rapport de l'auditeur indépendant sur le Programme de subvention au transport adapté et au transport collectif.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

Aucun sujet particulier n'est traité.

La conseillère Marie Boivin quitte la rencontre.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'aménagiste, M. Hughes Ménard, dépose le rapport d'activités et en explique le contenu. Copie dudit rapport est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

DEMANDE DE RÉVISION DE LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (ARTICLE 59 DE LA LPTAA) À LA CPTAQ

Demande à la CPTAQ / Révision de la décision 371196 /
Demande à portée collective (Article 59 de la LPTAA) /

Considérant que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit, à l'article 59, une approche d'ensemble dans la gestion des nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole, qui permet de mieux prendre en compte les particularités régionales et les caractéristiques de la zone agricole;

Considérant qu'une MRC peut ainsi présenter une demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations résidentielles pourront être implantées en zone agricole;

Considérant qu'une telle demande a été déposée le 19 janvier 2011 par la MRC;

Considérant que la MRC souhaite se prévaloir de cette disposition de la Loi afin de revoir certaines limites des îlots déstructurés et des affectations suite au dépôt du cadastre rénové pour l'ensemble des municipalités de la MRC;

Considérant que la présente demande s'appuie sur les affectations contenues au schéma d'aménagement actuel (règlement 8-98);

Considérant qu'une demande déposée en vertu de l'article 59 peut porter sur deux volets distincts, à savoir :

1. des îlots déstructurés, c'est-à-dire des secteurs de faible superficie déjà occupés par des résidences;
2. des secteurs pouvant accueillir de nouvelles résidences sur des propriétés existantes et de superficie suffisante pour ne pas déstructurer le milieu agricole;

Considérant que les termes d'une future entente devront être négociés avec la CPTAQ et l'Union des producteurs agricoles (UPA);

Considérant que la MRC demande que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries du Québec (MAPAQ) participent aux négociations et puissent confirmer les termes de l'entente;

Considérant que la négociation devra notamment être l'occasion de discuter avec les partenaires de la possibilité de modifier certaines limites de secteurs, ainsi que d'identifier des secteurs présentant d'autres seuils quant à la superficie minimale des propriétés existantes, lorsque le parcellaire le justifie et que cela ne présente aucun impact sur l'agriculture;

Considérant qu'à la suite desdites négociations, la Commission déposera une orientation préliminaire qu'elle soumettra à chacun des partenaires, soit la MRC, les municipalités locales et l'UPA;

Considérant que la MRC de Memphrémagog compte 17 municipalités ayant chacune une zone agricole reconnue en vertu de la Loi;

Considérant que la demande à portée collective touche l'ensemble du territoire de la MRC, à l'exception de celui de la municipalité de Saint-Benoit-du-Lac, en raison de son caractère particulier;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIOLETTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER YVON LARAMÉE
186-20 **ET RÉSOLU**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la MRC de Memphrémagog dépose à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une révision de la demande à portée collective en vigueur pour l'ensemble de son territoire, à l'exception de celui de la municipalité de Saint-Benoit-du-Lac;

Que la demande porte sur les deux volets prévus par la Loi, soit de façon détaillée :

1. des îlots déstructurés avec morcellement;
2. des îlots déstructurés sans morcellement;
3. des lots vacants existants d'une superficie de 5 hectares et plus situés dans l'affectation agro-forestière de type 1 et de 10 hectares et plus situés dans l'affectation agro-forestière de type 2 identifiés au schéma d'aménagement en vigueur (règlement 8-98);
4. des lots vacants existants pouvant accueillir des projets de nature agricole.

Que la présente soit transmise à la CPTAQ.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La présidente du comité de développement durable, Lisette Maillé, explique que le comité s'est réuni le 13 mai dernier. La rencontre a principalement porté sur la révision du schéma d'aménagement et de développement afin de faire des recommandations au comité d'aménagement sur différents sujets touchant plus particulièrement l'environnement et la biodiversité.

Le programme d'échantillonnage des tributaires débutera deux semaines plus tard que par les années passées, soit à la mi-juin. Une soixantaine de stations ont été confirmées par les municipalités et la Ville de Sherbrooke a confirmé le renouvellement de sa participation financière.

En ce qui concerne la moule zébrée, la reddition de compte pour l'aide financière reçue en 2019 a été complétée et les documents ont été transmis à Pêches et Océans Canada. Pour la demande 2020-2022, nous sommes toujours en attente d'une réponse de l'organisme.

Le comité technique Québec-Vermont s'est rencontré par vidéoconférence le 12 mai. La MRC a présenté les travaux prévus pour l'échantillonnage des tributaires 2020 ainsi qu'un résumé de la situation concernant l'invasion de moules zébrées dans le lac Memphrémagog. La Commission Mixte Internationale a déposé son rapport final avec ses recommandations pour les lacs Champlain et Memphrémagog. Les deux gouvernements fédéraux ont accusé réception de l'étude.

Concernant la gestion des matières résiduelles, du support a été offert à certaines municipalités en lien avec la gestion des matières résiduelles en contexte de pandémie (collecte, écocentre). Plusieurs suivis ont aussi été faits auprès des municipalités en lien avec la fermeture temporaire du centre de tri. Certaines municipalités ont confirmé avoir annulé leur collecte prévue entre le 29 mai et le 14 juin alors que d'autres ont fait part de leur position à l'effet que cela n'était pas une option possible.

FERMETURE TEMPORAIRE DU CENTRE DE TRI POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

Le directeur général explique que la fermeture temporaire du centre de tri à la fin mai - début juin, permettra l'installation de nouveaux équipements pour le tri optique. Il remercie les municipalités qui ont interrompu la collecte et souligne que des mesures compensatoires d'entreposage devront être mises en place pour les matières provenant des territoires qui ont décidé de poursuivre leur collecte.

La conseillère Francine Caron-Markwell demande comment les citoyens ont été avisés de la suspension de la collecte. La présidente du comité de développement durable explique que pour la municipalité d'Austin, l'Info-Lettre a été utilisée, de même que différents médias et publications électroniques. Ils ont principalement misé sur une information positive permettant de faire comprendre que la suspension de la collecte était principalement dans un but d'amélioration des conditions et de la qualité de tri pour de meilleurs résultats et une meilleure qualité des matières.

Le directeur général précise que les frais liés à la campagne de publicité expliquant la suspension de la collecte pourront être remboursés par la Régie de Récupération et que les municipalités sont invitées à lui faire parvenir les coûts associés à ces démarches de communication.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Le président du comité de sécurité incendie rappelle que le ministère de la Sécurité publique demande, cette année, à ce que chacune des municipalités adopte une résolution afin de confirmer l'exactitude des informations qui ont été fournies à la MRC dans le cadre de la préparation du bilan annuel de mise en œuvre du schéma de sécurité incendie, adopté en mars dernier par la MRC.

PROTECTION POLICIÈRE

Rapport d'activités

Aucun sujet particulier n'est traité.

PATROUILLE NAUTIQUE

Rapport d'activités

Le directeur général, Guy Jauron, informe les membres que le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a annulé, en raison de la pandémie, la formation donnée annuellement aux patrouilleurs nautiques. Par conséquent, les patrouilleurs embauchés en 2020 ne seront donc pas autorisés à émettre des constats d'infraction cette année. Toutefois, les anciens patrouilleurs ayant déjà suivi la formation au cours des années précédentes pourront obtenir l'autorisation du DPCP. Il ajoute que tous les patrouilleurs auront à leur disposition les équipements de protection individuelle nécessaires, en respect des consignes en situation de pandémie.
Pour terminer, les patrouilleurs nautiques préparent actuellement l'installation des bouées pour la fin mai – début juin. Une formation de Transport Canada sur la réglementation et une formation de conduite de bateaux auront lieu début juin. Les patrouilles pourront débuter à temps plein à la mi-juin.

Identification des postes de lavage pour l'année 2020

ATTENDU qu'il y a lieu à nouveau cette année d'identifier par résolution les postes de lavage reconnus pour l'année 2020, afin d'assurer l'application des règlements municipaux faisant l'objet d'ententes spécifiques avec la MRC de Memphrémagog;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FERLAND
187-20 **ET RÉSOLU**

D'identifier comme postes de lavage, pour le lac Memphrémagog et les rivières Magog et aux Cerises, les endroits suivants :

- La Capitainerie, 353 rue Hatley, Magog;
- Club de voile Memphrémagog, Plage des Cantons, Magog;
- Parc Forand, 201 chemin Narrow, Fitch Bay;
- Quai de Cedarville / Landing, chemin Weir, Cedarville;
- Quai de Vale Perkins / Landing, chemin George-R-Jewett, Potton;

D'identifier comme postes de lavage, pour le lac Massawippi et les rivières Massawippi et Tomifobia, les endroits suivants :

- Le 473, rue Main à Ayer's Cliff;
- Le 240, rue Mill à North Hatley.

ADOPTÉ

Nomination du personnel prévu selon les ententes en vigueur / lac Massawippi

ATTENDU que, dans le cadre de l'entente intermunicipale déléguant à la MRC de Memphrémagog l'application du *règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes* et la gestion de certaines activités au lac Massawippi, la MRC est responsable de l'émission de différents documents, dont les certificats d'usager et de lavage;

ATTENDU qu'en vertu des ententes sur l'émission des certificats d'usager et de lavage au lac Massawippi adoptées avec chaque municipalité riveraine du lac, la MRC de Memphrémagog doit confirmer la nomination des personnes nommées « préposés à l'émission des certificats d'usager » ainsi que les « préposés à l'émission des certificats de lavage »;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL PAGE
188-20 **ET RÉSOLU**

- Que les personnes suivantes soient nommées à titre de « préposés à l'émission des certificats d'usager », le tout tel que prévu dans les textes des ententes intitulées « *Entente intermunicipale sur l'émission des certificats d'usager au lac Massawippi* » et « *Entente intermunicipale sur la gestion intégrée du lac Massawippi* » :

Ayer's Cliff	Nicole Fauteux, Diane Brus, Janet Cooper, Nancy Vanasse
Hatley	Christine Roy, Sophie l'Écuyer, André Martel, Justin Doyle
Canton de Hatley	Marie-Hélène Thébault, Annie Deshaies, Paul Conway
North Hatley	Stephen Piercy, Bruno Bélisle, Peter Blodgett, Marie-Pier Roy, Alizée Jutras, Josée Fontaine
Ste-Catherine-de-Hatley	Christine Labelle, Étienne Langlois-Dor, Josyane Mathieu

- Que les personnes suivantes soient nommées à titre de « préposés au lavage », le tout tel que prévu dans les textes des ententes portant sur les postes de lavage agréés d'Ayer's Cliff et North Hatley :

Ayer's Cliff	À venir
North Hatley	Stephen Piercy, Bruno Bélisle, Peter Blodgett, Marie-Pier Roy, Alizée Jutras, Josée Fontaine

ADOPTÉ

Nomination du personnel prévu selon les ententes en vigueur / lac Memphrémagog

ATTENDU que, dans le cadre de l'entente intermunicipale déléguant à la MRC de Memphrémagog l'application du *règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes* et la gestion de certaines activités au lac Memphrémagog, la MRC est responsable de l'émission de différents documents, dont les certificats d'usager et de lavage;

ATTENDU qu'en vertu des ententes sur l'émission des certificats d'usager et de lavage au lac Memphrémagog adoptées avec chaque municipalité riveraine du lac, la MRC de Memphrémagog doit confirmer la nomination des personnes nommées « préposés à l'émission des certificats d'usager » ainsi que les « préposés à l'émission des certificats de lavage »;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
189-20 ET RÉSOLU

- Que les personnes suivantes soient nommées à titre de « préposés à l'émission des certificats d'usager », le tout tel que prévu dans les textes des ententes intitulées « *Entente intermunicipale sur l'émission des certificats d'usager au lac Memphrémagog* » et « *Entente intermunicipale sur la gestion intégrée du lac Memphrémagog* » :

Austin	Karen Gaudreau, Kathy Lachapelle, Linda Beaudoin, Manon Fortin, Alexandre Rose, Stephen Nicholson, Marc Éthier, Jean-Paul Collin, Clément Brûlé, André Lauriault
Magog	Benjamin Roy, Katia Isabelle, Josée Cyr, Shanelle Harrison, Xavier Bonnard, Sydney Breton, Mathieu Gagnon, Gino Lacasse, Martine Laramée, Zachary Turgeon
Ogden	Ann-Marie Galvin, Vickie Comeau, Camille Gagnon-Tremblay, Jean Marquis et William Fortin
Canton de Potton	Maggie Covey, Luc Beaudoin, Claude Flibotte et Simeon Hastings-Sherrer
Canton de Stanstead	Sandra Paré, Gaétan Lessard, Vincent Fliszar, Mario Labonville

- Que les personnes suivantes soient nommées à titre de « préposés au lavage », le tout tel que prévu dans les textes des ententes portant sur les postes de lavage suivants :

Magog (La Capitainerie)	Xavier Bonnard, Sydney Breton, Mathieu Gagnon, Gino Lacasse, Martine Laramée, Zachary Turgeon
Magog (Club de voile)	Noémie Fortin, Hugo St-Roch, Cédric Richetto, Ariane Létourneau, Joé Morin
Ogden (Quai de Cedarville/Landing)	Jean Marquis et William Fortin
Canton de Potton (Quai de Vale Perkins/Landing)	Luc Beaudoin, Claude Flibotte et Simeon Hastings-Sherrer

Canton de Stanstead (Parc Forand)	Sandra Paré, Gaétan Lessard, Vincent Fliszar, Mario Labonville

ADOPTÉ

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Fonds général

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE DUTIL
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FERLAND
190-20 ET RÉSOLU

Que le compte suivant soit payé, à savoir :
Corporation Ski & Golf du Mont-Orford
(Quote-part 2020) 250 000,00

sous-total **250 000,00**

ADOPTÉ

Évaluation :

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIOLETTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER YVON LARAMÉE
191-20 ET RÉSOLU

Que le compte suivant soit payé, à savoir :
Jean-Pierre Cadrin & Ass.
(maintien d'inventaire, tenue à jour - mai 2020) 57 608,71

sous-total **57 608,71**

ADOPTÉ

Aménagement

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
192-20 ET RÉSOLU

Que le compte suivant soit payé, à savoir :
MRC des Sources
(PRMHH - Versement 1) 25 000,00

sous-total **25 000,00**

ADOPTÉ

Développement économique

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE-ANDRÉE BLOUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER YVON LARAMÉE
193-20 ET RÉSOLU

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Magog Technopole
(Contribution annuelle (entente 2017-2021) 30 000,00

sous-total **30 000,00**

ADOPTÉ

Tourisme

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL PAGE
194-20 ET RÉSOLU

Que le compte suivant soit payé, à savoir :
Tourisme Memphrémagog
(Entente 2020 - 1er versement) 30 000,00

sous-total **30 000,00**

ADOPTÉ

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019

La responsable des finances et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC, Mme Sylvie Camiré, dépose et présente le rapport financier 2019 tel qu'audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Attendu que la responsable des finances et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC a présenté, ce 20 mai 2020, le rapport financier 2019 vérifié par les auditeurs mandatés à cette fin par la MRC, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, et répondu aux questions des membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
195-20 ET RÉSOLU

De recevoir le rapport financier de 2019 et d'en accepter le contenu tel qu'audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉ

DIVERS

Aucun élément particulier n'est discuté.

CORRESPONDANCE

Demande d'appui

- MRC Brome-Missisquoi (rés. 243-0420) : Accélération du déploiement de l'internet haute vitesse

Le comité administratif a appuyé la résolution de la MRC de Brome-Missisquoi, le 6 mai dernier, pour le développement accéléré d'internet dans le contexte actuel de pandémie.

Résolution
MRC du Val-Saint-François (rés. CE-20-04-29) : Cessation temporaire des opérations du centre de tri Récup Estrie – Répercussions sur les collectes de matières recyclables dans plusieurs municipalités du Val-Saint-François

Divers
Ministre des Transports : Programme de subvention au transport adapté – premier versement de 181 189$ à venir prochainement

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil :

Le conseiller Vincent Gérin demande au directeur général de préciser à quel moment l'appel à projets en lien avec le Fonds régions et ruralité (FRR) débutera. Ce dernier informe les élus que les dates n'ont pas été précisées dans la politique de projets structurants mais que, tel que discuté lors du récent comité FRR, l'appel à projets devrait avoir lieu à la mi-juin prochain.

Le public :

La séance s'est tenue via une vidéoconférence, aucun public n'est présent.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nicole-Andrée Blouin propose la levée de la séance.

Secrétaire-trésorier	**Préfet**

Rapport d'activités du service d'aménagement
PÉRIODE 15 avril au 19 mai 2020

Plan régional des milieux humides et hydriques	• Une rencontre du comité régional a eu lieu le vendredi 8 mai
	  • Au niveau de la concertation régionale, il y aura 3 ateliers régionaux pour les partenaires ciblés. Le premier sous forme de Webinaire sera présenté le 18 juin prochain à 9h. Le deuxième atelier est prévu à l'automne et la forme n'est pas encore définie.
	  • Un nom de domaine sera acquis et une page Web régionale sera créée.
	  • Chacune des MRC et la Ville de Sherbrooke auront aussi une section sur leur site web.
	  • Une ressource en géomatique sera partagée avec la région du Centre-du-Québec pour la réalisation de la caractérisation régionale (Estrie).
	• Presque toutes les municipalités ont accès aux données préliminaires de Canards Illimités. Les commentaires sont reçus jusqu'à la fin mai.
	• Les municipalités ont aussi accès aux données préliminaires des lits d'écoulement réalisées par le MFFP dans le cadre d'un partenariat avec la région.

Révision du schéma d'aménagement et de développement durable	• Les thèmes suivants ont été présentés aux différents comités (comité d'aménagement, comité consultatif agricole, comité consultatif en développement durable) :
	  • Orientations et objectifs (environnement)
	  • Gestion forestière
	  • Affectations agricoles et agro-forestières
	  • Dispositions relatives aux nouvelles installations d'élevage porcin et à l'agrandissement des installations d'élevage porcin existantes
	  • Les inconvénients inhérents aux activités agricoles (distances séparatrices)
	  • Les habitats fauniques
	  • Rive, littoral et plaines inondables
	• La MRC a reçu des commentaires de l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie en lien avec l'agriculture et une rencontre est prévue afin d'échanger et d'apporter des précisions sur différentes dispositions.
	• La cartographie des différents inventaires est en cour.
	• L'analyse des terrains vacants hors PU est terminée. Les municipalités ont été invitées à valider certaines informations.
	• Un nouvel échéancier sera présenté au comité d'aménagement de juin.

Comité consultatif agricole	• Analyse des documents de révision du schéma.
Comité d'aménagement	• Le comité d'aménagement recommande au conseil d'adopter une résolution pour une demande de révision de la demande à portée collective (article 59 de la LPTAA) à la CPTAQ.